Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Général de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction de l'Enseignement Supérieur

Bureau des Formations Supérieures

1ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Alain Henrich et Térésa Neves Reis

Tél : 01.49.55.46.38 ou 51.91
Fax : 01.49.55.42.65

Réf. Interne : CNESERAAV/Elections étudiants 03-04
Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE

DGER/SDES/N2003-2103

Date : 23 DECEMBRE 2003

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à
Madame et Messieurs les Directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur agricole

Nombre d'annexe :

Objet : Election des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) - Résultats du scrutin du 4 décembre 2003.

Bases juridiques :

- Décret n° 2000-323 du 6 avril 2000 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire et modifiant le livre VIII nouveau du code rural (J.O. du 13 avril 2000).
- Arrêté du 28 juillet 2000 fixant la composition des collèges électoraux et les modalités du scrutin en vue de l'élection des représentants des personnels et des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire (J.O. du 7 septembre 2000).

Résumé :
Consultation de l'ensemble des étudiants des établissements d'enseignement supérieur pour l'élection de leurs représentants au CNESERAAV. Proclamation des résultats du scrutin du 4 décembre 2003.

MOTS-CLES : CNESERAAV. Election des représentants des étudiants. Résultats

Destinataires	
Pour exécution : Madame et Messieurs les Directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur agricole	Pour information : Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'Enseignement et de la Pédagogie Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les présidents des bureaux des élèves

La Commission de contrôle des opérations électorales du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire, réunie le 12 décembre 2003, après vérification des procès-verbaux de chaque bureau de vote, a proclamé les résultats suivants :

Nombre d'étudiants inscrits	7770
Nombre de votants	1207
Bulletins blancs ou nuls	104
Suffrages exprimés	1103
Nombre de voix liste UEVA	1103

Compte tenu des résultats ci-dessus, la répartition des sièges est la suivante :

Liste UEVA	7

La liste des étudiants élus est la suivante :

Titulaires	**Suppléants**
1. M. CARBONEL Xavier (ENVA)	1. Mlle LEVY Agathe (ENVA)
2. Mlle PANGAULT Isabelle (INA-PG)	2. Mlle PEYGNEY Stéphanie (INA-PG)
3. M. PINTE Jérémy (ENSV)	3. Mlle BERTRAND Anne-Charlotte (ENSV)
4. M. COMMUN Loïc (ENVL)	4. Mlle SUBLIME Ericka (ENVL)
5. M. AUROY Jean-Baptiste (ENESAD)	5. M. PERON Matthieu (ENESAD)
6. Mlle DIZIN Myriam (ENSIA)	6. Mlle DE BESOMBES Alice (ENVA)
7. Mlle COMBES Anaïs (ENVT)	**7.** Mlle LANGLOIS Romi (ENVA)

Paris, le 12 décembre 2003

Pour le directeur général de l'enseignement et de la recherche et par empêchement,
La chargée de la sous-direction de l'enseignement supérieur,

Professeure Maryse HURTREL